



UNE SOLUTION DU GROUPE **vyv**



SANTÉ

VIE ÉTUDIANTE

ORIENTATION

ASSURANCES

LOGEMENT

L'allié des étudiants au quotidien

Yvon en quelques mots

Le Groupe VYV, premier acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France, a pour objectif de répondre aux enjeux sociétaux d'aujourd'hui et de demain.

Pour cela, il défend que la santé est un droit pour tous à travers ses 4 métiers : l'assurance, le logement, le soin et l'accompagnement.

Les + Yvon

- 👉 Première plateforme 100 % digitale dédiée aux étudiants
- 👉 Des solutions qui correspondent à vos besoins
- 👉 La simplification de vos démarches
- 👉 Un réseau de 1 200 établissements de soins partenaires
- 👉 Un site « mobile friendly » et un blog dédié aux étudiants
- 👉 1^{ère} application mobile pour faciliter vos démarches

**UNE SOUSCRIPTION
EN QUELQUES CLICS !**

www.yvon.eu



SANTÉ	p. 05
1 La santé en France, comment ça fonctionne ?	p. 06
2 Yvon Assur'Santé	p. 08
3 Yvon Assur'Santé Internationale	p. 12
VIE ÉTUDIANTE	p.13
4 Yvon Assur'Étudiant	p.14
5 Yvon Mag'	p.15
ORIENTATION	p. 16
6 Service orientation	p. 17
LOGEMENT	p. 18
7 Yvon Logement	p. 19
8 Yvon Assur'Logement	p. 22
APPLICATION YVON	p. 23

SOMMAIRE



Santé

**En France
À l'étranger**

La santé en France, comment ça fonctionne ?

1

La Sécurité sociale

La Sécurité sociale fait partie du système de protection sociale français, les personnes résidant en France ont pour obligation d'y être inscrites. Être affilié à la Sécurité sociale, c'est bénéficier d'une couverture santé qui prend en charge les frais de santé entre 15 % et 70 % en moyenne.

Si vous êtes ressortissant de l'UE/EEE ou de la Suisse, nous vous invitons à demander à l'organisme de protection sociale de votre pays d'origine une Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM). C'est cet organisme qui continuera de prendre en charge vos remboursements. Pour plus d'informations, rendez-vous sur **ameli.fr**.

Pour optimiser votre couverture santé, un dispositif de parcours de soins coordonnés a été mis en place. Ainsi, chaque assuré bénéficie d'un suivi médical complet et d'une prévention personnalisée par le biais de **la déclaration d'un médecin traitant**. Le respect de ce parcours conditionne la prise en charge des dépenses de santé. Il permet à l'assuré de profiter du meilleur taux de remboursement par l'Assurance Maladie et par sa mutuelle.

Le parcours de soins

ÉTAPE 1

Déclaration de
votre médecin traitant
(choix libre)

ÉTAPE 2

Mise à jour
de votre carte Vitale

ÉTAPE 3

Remboursement*
de vos frais de santé
(70 % Régime Général /
90 % Régime Local Alsace - Moselle)
*Selon les tarifs conventionnés
par l'Assurance Maladie.

Attention : en cas de non respect du parcours de soins : le taux de remboursement sera minoré de 40 %.

Vos démarches à réaliser

NOUVEL ÉTUDIANT FRANÇAIS



Pas de changement de caisse :
aucune démarche à réaliser

NOUVEL ÉTUDIANT INTERNATIONAL



se pré-affilier sur le portail
www.etudiant-etranger.ameli.fr

RÉINSCRIPTION



Mettre à jour sa carte Vitale

À quoi sert la carte Vitale ?

La carte Vitale est délivrée après votre inscription à la Sécurité sociale, elle est personnelle et confidentielle. Valable partout en France, elle vous permet de :

- ✓ Vous identifier auprès de l'Assurance Maladie.
- ✓ Vous faire rembourser vos frais de santé.
- ✓ Bénéficier du tiers payant chez certains professionnels de santé.

Grâce à votre carte Vitale, vous êtes remboursé plus rapidement et vous n'avez plus besoin d'envoyer votre feuille de soins par courrier.



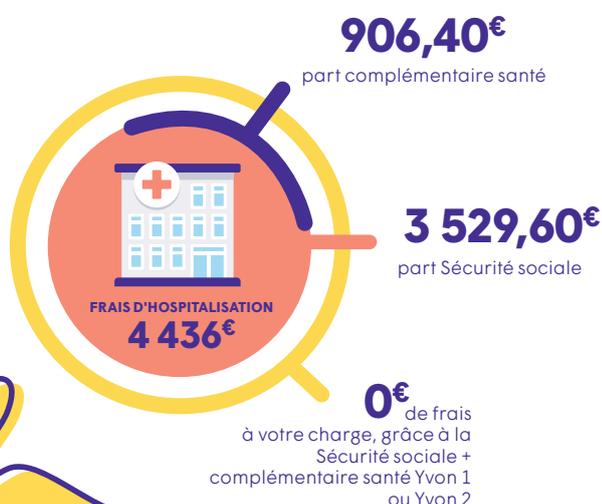
Le tiers payant : est un dispositif permettant aux personnes qui consultent un professionnel de santé, achètent des médicaments ou autres dispositifs médicaux de n'avoir aucun frais à avancer, dès lors que ces frais sont pris en charge par la Sécurité sociale et un organisme de complémentaire santé.

Les mutuelles

Les mutuelles sont des organismes de complémentaire santé qui viennent **optimiser et compléter les remboursements des frais de santé.**

La prise en charge des frais médicaux par la Sécurité sociale varie selon les soins (dentaire, optique, consultation chez un spécialiste...) et selon la base de remboursement servant de référence.

Une complémentaire santé est donc indispensable pour une couverture santé sans faille et pour faire face aux dépenses de santé en toute sérénité !



Un exemple pour mieux comprendre*

Quel coût pour une hospitalisation de 2 jours suite à une jambe cassée ?

Le cas présenté ici montre un remboursement 100 % pris en charge par la Sécurité sociale et votre complémentaire Yvon.

Coût de l'hospitalisation : 4 436 €

* exemple pour le Régime Général

La santé à portée de main !



Yvon vous permet de choisir la solution santé qui vous ressemble, grâce à deux offres simples et complètes :

- 1** Vous avez une santé de fer et votre médecin vous connaît à peine ? **La garantie Yvon 1 est faite pour vous ! L'essentiel de votre santé est protégé pour 15 €/mois.**
- 2** Vous voyez plus votre dentiste que vos amis ? **La garantie Yvon 2 ne vous laisse pas tomber ! Vos besoins spécifiques sont pris en charge pour 25 €/mois*.**

* Yvon 2 est également disponible au Régime Local au tarif de 18,50 €/mois.

Pratique

Rapide

Digitale

Services inclus

- 1 Réseau optique Kalixia**
Bénéficiez d'un réseau de professionnels partout en France, et de tarifs avantageux sur les équipements.



- 2 Téléconsultation 24h/24**
Plus besoin de vous déplacer : chat, visio ou audio, Maïia répond à vos questions.



Assistances incluses

- ✓ Acheminement des médicaments
- ✓ Aide à domicile
- ✓ Présence d'un proche au chevet
- ✓ Transfert sur le lieu d'examen
- ✓ Transfert médical
- ✓ Retour des accompagnants
- ✓ Déplacement et hébergement d'un proche
- ✓ Prolongation du séjour

Le détail des garanties

Régime Général

	Taux Régime Obligatoire	Yvon 1	Yvon 2
HONORAIRES MEDICAUX			
Médecin généraliste en parcours de soins (OPTAM ou OPTAM-CO*)	70 % BR	100 % BR	100 % BR
Médecin généraliste en parcours de soins (NON OPTAM ou OPTAM-CO*)	70 % BR	100 % BR	100 % BR
Médecin spécialiste y compris psychiatre et neuropsychiatre (OPTAM ou OPTAM-CO)	70 % BR	100 % BR	150 % BR
Médecin spécialiste y compris psychiatre et neuropsychiatre (NON OPTAM ou OPTAM-CO)	70 % BR	100 % BR	130 % BR
Médecin spécialiste chirurgien-dentiste (OPTAM ou OPTAM-CO)	60 % BR	100 % BR	150 % BR
Médecin spécialiste chirurgien-dentiste (NON OPTAM ou OPTAM-CO)	60 % BR	100 % BR	130 % BR
Actes techniques et radiologie (OPTAM ou OPTAM-CO*)	70 % BR	100 % BR	125 % BR
Actes techniques et radiologie (NON OPTAM ou OPTAM-CO*)	70 % BR	100 % BR	100 % BR
ANALYSES ET EXAMENS DE LABORATOIRE			
Analyses et actes de laboratoire	60 % BR	100 % BR	125 % BR
HONORAIRES PARAMEDICAUX			
Auxiliaires médicaux (masseurs, kinésithérapeutes, infirmiers)	60 % BR	100 % BR	100 % BR
MEDICAMENTS			
Pharmacie 15 % Médicaments à service médical faible	15 % BR		
Pharmacie 30 % Médicaments à service médical modéré	30 % BR	100 % BR	100 % BR
Pharmacie 65 % Médicaments à service médical majeur ou important	65 % BR	100 % BR	100 % BR
MATERIEL MEDICAL			
Accessoires et pansements, petit appareillage et orthopédie	60 % BR	100 % BR	100 % BR
Forfait petit appareillage non remboursé (1)			Forfait de 15 €/an
Semelles orthopédiques remboursées par la Sécurité sociale (1)	60 % BR		170 % BR
Prothèses oculaires (sous réserve de remboursement par la Sécurité sociale)	100 % BR	100 % BR	100 % BR + forfait de 130 €/an
PROTHESES EXTERNES			
Prothèses mammaires : par prothèse (sous réserve de remboursement par la Sécurité sociale)	100 % BR	100 % BR	100 % BR + forfait de 130 €/an
Produits complémentaires (sous réserve de remboursement par la Sécurité sociale)	100 % BR	100 % BR	100 % BR + forfait de 130 €/an
Prothèses capillaires (sous réserve de remboursement par la Sécurité sociale)	100 % BR	100 % BR	100 % BR + forfait de 130 €/an
AUTRES SOINS			
Séances de psychothérapie (1)			15 €/séance dans la limite de 20 séances/an
Transport	55 %	100 % BR	100 % BR
AIDES AUDITIVES			
Equipement 100 % santé (2) (3)	60 % BR	100 % santé	100 % santé
Par appareil dans la limite de 2 appareils/an, dans réseau Kalixia et dans réseau YV 3 (2) (3)	60 % BR	100 % BR	100 % BR + forfait de 700 €/an
Par appareil dans la limite de 2 appareils/an, hors réseau Kalixia et hors réseau YV 3 (2) (3)	60 % BR	100 % BR	100 % BR + forfait de 600 €/an
Piles	60 % BR	100 % BR	100 % BR
Forfait annuel réparation (par appareil) (1)			Forfait de 50 €/an

Retrouvez les renvois à la page 11

	Taux Régime Obligatoire	Yvon 1	Yvon 2
OPTIQUE			
Equipelement 100 % santé (2) (4)	60 % BR	100 % santé	100 % santé
• Montures et verres	60 % BR	100 % santé	100 % santé
• Prestations d'appairage et suppléments verres avec filtre	60 % BR	100 % santé	100 % santé
Equipements tarifs libres (4) (5) avec verres simples	60 % BR	100 % BR	100 % BR+ forfait de 150 €/an
Equipements tarifs libres (4) (5) avec verres simples et complexes	60 % BR	100 % BR	100 % BR+ forfait de 210 €/an
Equipements tarifs libres (4) (5) avec verres simples et très complexes	60 % BR	100 % BR	100 % BR+ forfait de 225 €/an
Equipements tarifs libres (4) (5) avec verres complexes	60% BR	100 % BR	100 % BR+ forfait de 270 €/an
Equipements tarifs libres (4) (5) avec verres complexes et très complexes	60% BR	100 % BR	100 % BR + forfait de 285 €/an
Equipements tarifs libres (4) (5) avec verres très complexes	60 % BR	100 % BR	100 % BR + forfait de 300€/an
Prestation d'appairage	60 % BR	100 % BR	100 % BR
Verres avec filtres	60 % BR	100 % BR	100 % BR
Adaptation de la correction effectuée par l'opticien	60 % BR	100 % BR	100 % BR
Prisme incorporé	60 % BR	100 % BR	100% BR + forfait de 13 €/an
Système antiptosis	60 % BR	100 % BR	100 % BR + forfait de 31 €/an
Verres iseïconiques	60 % BR	100 % BR	100 % BR
Supplément pour sphères supérieures à 20 dioptries	60 % BR	100 % BR	100 % BR + forfait de 21 €/an
Lentilles correctrices remboursées par la Sécurité sociale	60 % BR	100 % BR	100 % BR + forfait de 110 €/an
Lentilles correctrices non remboursées par la Sécurité sociale			forfait de 110 €/an
DENTAIRE			
SOINS ET PROTHÈSES DENTAIRES REMBOURSÉS PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE			
Consultations et soins conservateurs ou chirurgicaux	60 % BR	100 % BR	100 % BR
Soins et prothèses dentaires 100% santé (2)	60 % BR	100 % santé	100 % santé
Soins et prothèses dentaires à tarif maîtrisé (2)			
Prothèses fixes, provisoires et amovibles	60 % BR	100 % BR	100 % BR + forfait de 120 €/an
Inlay onlay	60 % BR	100 % BR	150 % BR
Inlay core	60 % BR	100% BR	150 % BR
Soins et prothèses dentaires à tarifs libres			
Prothèses fixes, provisoires et amovibles	60 % BR	100 % BR	100 % BR+ forfait de 120 €/an
Inlay onlay	60 % BR	100 % BR	150 % BR
Inlay core	60 % BR	100 % BR	150 % BR
SOINS ET PROTHÈSES DENTAIRES NON REMBOURSÉS PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE			
Prothèses provisoires et amovibles			Forfait de 120 €/an
Bridge 3 éléments dentoportés			Forfait de 120 €/an
Pilier de bridge supplémentaire			Forfait de 120 €/an
Intermédiaire de bridge supplémentaire			Forfait de 120 €/an

Retrouvez les renvois à la page 11

	Taux Régime Obligatoire	Yvon 1	Yvon 2
HOSPITALISATION			
Forfait journalier sans limitation de durée		Frais réels	Frais réels
Frais de séjour	80 ou 100 % BR	100 % BR	100 % BR
Participation forfaitaire pour les actes supérieurs à 120 €		24€	24 €
Honoraires – Médecin adhérent à l'OPTAM ou l'OPTAM-CO*	80 ou 100 % BR	100% BR	150% BR
Honoraires – Médecin non adhérent à l'OPTAM ou l'OPTAM-CO*	80 ou 100 % BR	100 % BR	130% BR
Transport	55 ou 100 % BR	100 % BR	100% BR
Chambre individuelle : médecine, chirurgie, obstétrique, maternité, psychiatrie, soins de suite, ambulatoire (6)			33 €/jour sans limitation de durée
Frais liés à votre hospitalisation : location d'un téléviseur, dépenses de téléphone, photocopie de cours (7)			40 €/jour dès le 2 ^{ème} jour et sans limitation de durée
RENFORTS			
1. Médecines douces : ostéopathie, actes médicaux d'acupuncture, chiropraxie, homéopathie, consultation diététicien, non remboursable par la Sécurité sociale et dispensé par un professionnel disposant d'un numéro RPPS ou ADELI		Forfait de 25 €/an	Forfait de 100 €/an
2. Contraception et dépistages : contraception, test de grossesse, autotest VIH, sevrage tabagique (1)(9) Autotest pour diagnostiquer l'endométriose distribué par une entreprise française		Forfait de 25 €/an	Forfait de 100 €/an
3. Prévention : protections auditives, prévention des risques routiers (gilet fluorescent, éthylotest agréé, casque de vélo), automédication, vaccins prescrits et non remboursés par la Sécurité sociale (8), abonnement annuel aux clubs de sport avec licence sportive (1) (10)		Forfait de 25 €/an	Forfait de 50 €/an

Conditions générales de prise en charge : les remboursements sont limités aux frais réels et sous réserve de prise en charge par le régime obligatoire (sauf mention contraire). Les taux du régime obligatoire et le total sont donnés à titre indicatif dans le cadre du respect de parcours de soins coordonnés au 01/01/2008.

Le remboursement du régime obligatoire est énoncé avant : déduction de la participation forfaitaire (1 € au 01/01/2008), déduction des franchises médicales (décret n°2007-1937 du 26/12/2007). La participation forfaitaire des actes supérieurs à 120 € est prise en charge par la mutuelle. Dans le cadre du hors parcours de soins coordonnés, la mutuelle ne prend pas en charge la majoration du ticket modérateur, ni les dépassements d'honoraires, les pourcentages indiqués s'appliquent à la base de remboursement de la Sécurité sociale.

*OPTAM ou OPTAM-CO : option de pratique tarifaire maîtrisée (Optam) / option de pratique tarifaire maîtrisée, en chirurgie et obstétrique (Optam-Co).

(1) Prise en charge sur présentation de l'original de la facture.

(2) Tels que définis réglementairement dans le respect des prix limites de vente et des honoraires limites de facturation fixés par la réglementation.

(3) Un équipement est composé d'un appareil par oreille. Prise en charge limitée, pour chaque oreille, à une aide auditive par période de quatre ans. La période s'apprécie à compter de la date d'acquisition de l'aide auditive.

(4) Un équipement est composé d'une monture et deux verres. Prise en charge limitée à un équipement par période de deux ans, sauf en cas de renouvellement anticipé prévu à l'article L165-1 du code de la Sécurité sociale, notamment pour les moins de 16 ans et en cas d'évolution de la vue.

(5) Verres simples : verres unifocaux sphériques dont la sphère est comprise entre -6,00 et +6,00 dioptries; verres unifocaux sphéro-cylindriques dont la sphère est comprise entre -6,00 et 0 dioptries et dont le cylindre est inférieur ou égal à +4,00 dioptries; verres unifocaux sphéro-cylindriques dont la sphère est positive et dont la somme S (sphère + cylindre) est inférieure ou égale à 6,00 dioptries;

Verres complexes : verres unifocaux sphériques dont la sphère est hors zone de -6,00 à + 6,00 dioptries; verres unifocaux sphéro-cylindriques dont la sphère est comprise entre -6,00 dioptries et dont le cylindre est supérieur à +4,00 dioptries; verres unifocaux sphéro-cylindriques dont la sphère est inférieure à -6,00 dioptries et dont le cylindre est supérieur ou égal à 0,25 dioptrie; verres unifocaux sphéro-cylindriques dont la sphère est positive et dont la somme S est supérieure à 6,00 dioptries; verres multifocaux ou progressifs sphériques dont la sphère est comprise entre -4,00 et +4,00 dioptries; verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques dont la sphère est comprise entre -8,00 et 0,00 dioptrie et dont le cylindre est inférieur ou égal à +4,00 dioptries; verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques dont la sphère est positive et dont la somme S est inférieure ou égale à 8,00 dioptries;

Verres très complexes : verres multifocaux ou progressifs sphériques dont la sphère est hors zone de -4,00 à +4,00 dioptries; verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques dont la sphère est comprise entre -8,00 et 0 dioptries et dont le cylindre est supérieur à 4,00 dioptries; verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques dont la sphère est inférieure à -8,00 dioptries et dont le cylindre est supérieur ou égal à 0,25 dioptrie; verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques dont la sphère est positive et dont la somme S est supérieure à 8,00 dioptries.

(6) Seule la nuit est prise en charge, pour l'ambulatoire, le séjour doit être réalisé dans le cadre d'une hospitalisation avec anesthésie et/ou chirurgie ambulatoire sans nuitée.

(7) Prise en charge sur présentation d'une facture obligatoire nominative.

(8) Sur présentation d'une facture émise par une pharmacie.

(9) Prise en charge sur prescription médicale après intervention de la Sécurité sociale.

(10) Limité à une inscription par an.



Yvon
assur'
SANTÉ INTERNATIONALE

3

Un départ serein à portée de clics !

Une offre d'assurances et d'assistances spécialement conçue pour vous !

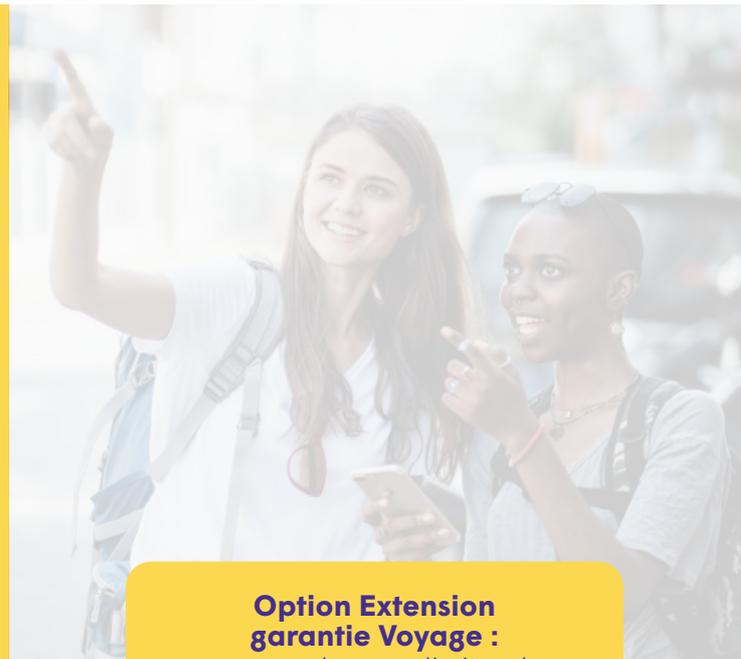
À partir de
30,50 €/mois

Les soins même les plus courants peuvent coûter très cher à l'étranger.
Exemples :

- Des soins ophtalmologiques en Chine : 483 €
- Une consultation d'urgence au Canada : 630 €

Les garanties :

- ✓ Votre Attestation de couverture disponible sur votre **Espace Perso**
- ✓ Possibilité de **souscrire par quinzaine** après le premier mois
- ✓ Prise en charge de vos frais de santé **jusqu'à 300 000 €**
- ✓ Une **Responsabilité Civile** vie privée et locative
- ✓ Une **Assistance Rapatriement**
- ✓ Une **Couverture Individuelle accident**
- ✓ Un service de **téléconsultation en Français 24h/24**



Option Extension garantie Voyage :
parcourez les pays limitrophes en toute sérénité pour 13 € en plus seulement

Les points forts :



Disponibilité
Assistance disponible
24h/24 et 7j/7



Rapidité
Une application pour des remboursements rapides



Facilité
Un réseau international de centres hospitaliers



Vie étudiante

4

7 assurances dans un seul contrat et 6 services d'assistance indispensables



Vie étudiante

Avec Yvon, un coach administratif répond à toutes vos questions.



Budget

Pour équilibrer vos finances et avoir l'esprit libre, un coach budget vous accompagne.



Vacances

Profitez de votre séjour, quoi qu'il arrive, Yvon est là !

Les assurances :

- 1 Responsabilité Civile**
Obligatoire pour votre inscription dans un établissement de l'enseignement supérieur.
Vous êtes couvert en cas de dommages causés à autrui ou sur du matériel prêté par votre établissement.
- 2 Versement d'un capital en cas de décès, accident ou d'invalidité accidentelle.**
- 3 Perte / vol papiers, vélo et instrument de musique**
Pas de stress, vous êtes couvert.
- 4 Utilisation frauduleuse du téléphone portable**
Votre consommation supplémentaire est remboursée.
- 5 Garantie Examen**
En cas de maladie grave ou d'hospitalisation, versement d'un capital allant jusqu'à 6 000 €.
- 6 Décès du financeur**
Une rente mensuelle de 350 €/ mois pendant 48 mois vous permet de poursuivre vos études sereinement.
- 7 Indemnités journalières pour les apprentis et les alternants**
Bénéficiez d'une indemnité de 15 € par jour d'hospitalisation.

20 €/an

Pour plus d'informations, rendez-vous sur : www.yvon.eu

5

Yvon, mag'

Le magazine digital dédié aux étudiants.

Yvon Mag', c'est le plein de bonnes idées toute l'année, grâce à un blog qui fait du bien au moral, au cerveau et au porte-monnaie.

La boîte secrète anti-déprime et anti-solitude !



D'un clic, les démarches à entreprendre avec la CAF deviennent claires et les secrets de l'alimentation équilibrée n'en sont plus. Vous gagnez du temps pour profiter à 100 % de votre vie étudiante et préparer vos exams !

Bons plans, coup de pouce, aide dans votre recherche de stage, santé, bien-être, logement, vie à l'étranger, orientation, ... tout est pensé pour vous accompagner.

En bref, Yvon Mag' c'est le magazine digital dédié à la vie étudiante.

POUR EN SAVOIR PLUS,
www.yvon.eu/mag/

ou scannez ce QR Code





Orientation

Trouver votre voie est un vrai casse-tête ?

Yvon s'associe à Hello Charly pour vous donner le pouvoir de choisir, de décider et de construire le projet professionnel qui vous ressemble vraiment, grâce à une solution numérique basée sur la conversation.

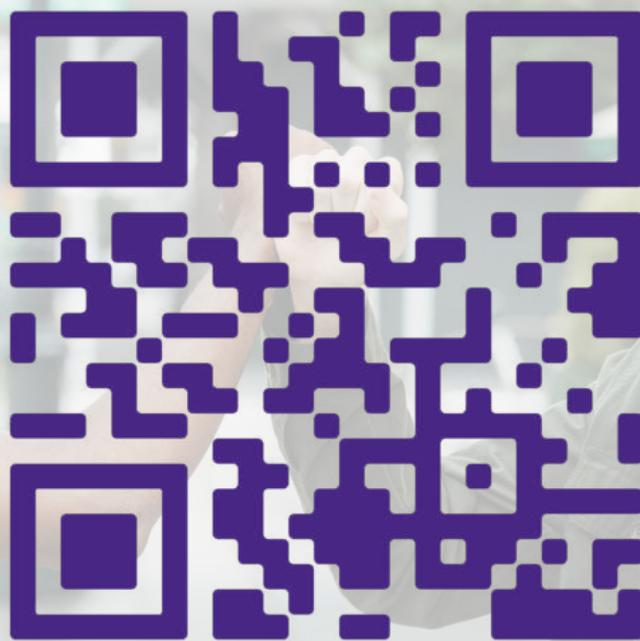
Hello Charly, c'est Hello l'avenir : celui que je choisis, celui que je construis.

**Service
Gratuit**

**100%
digital**

**Suivi
personnalisé**

SCANNEZ-MOI !



A photograph of a woman lying in a hospital bed, smiling and looking at her smartphone. She is wearing a white hospital gown. A person is leaning over her from the top bunk of the bed, looking down at her. The room has a window and a light fixture on the wall. A blue bag is on the floor next to the bed. The word "Logement" is overlaid in large, bold, blue letters.

Logement



Vous venez de décrocher une formation et il vous reste la case logement à cocher ? Yvon, c'est plus qu'un simple appart étudiant !

Nous proposons des logements de qualité, allant du studio au T6 (en coloc ou non), à partir de 353,31 €/mois.

**Tous ouvrent des droits
aux aides au logement.**

Ils sont équipés et divisés
en 3 espaces distincts :

- ✓ Une cuisine avec à minima un frigo, des plaques de cuisson, un évier et un meuble de rangement.
- ✓ Un lieu de vie comprenant un coin bureau, un espace nuit ainsi que des rangements.
- ✓ Des sanitaires proposant, en fonction des résidences, une douche ou une baignoire, un lavabo, ainsi que des toilettes.

Les points forts :

Proximité

des résidences situées
à côté des campus et
centres-villes

Services

pensés pour faciliter
le quotidien

Confort

des logements pensés
pour étudier dans les
meilleures conditions

Bien plus qu'une résidence, un véritable lieu de vie !

Choisir Yvon Logement, c'est choisir de vivre son année scolaire dans les meilleures conditions !

Nous vous proposons un mode de vie à part entière, alliant facilité, convivialité, utilité et confort.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur :

www.yvon.eu/logement

Un lieu de vie idéal !

Nos logements sont optimisés pour vous offrir plus de confort.

A white outline map of France is centered on the page. Overlaid on the map is the text 'Yvon est présent dans toute la France !' in a bold, dark blue font. Below the text is a square QR code with a white background and a dark border. The background of the entire page is a photograph of a man and a woman moving boxes, with a purple tint.

**Yvon est présent
dans toute
la France !**



Découvrez nos résidences partout en France sur www.yvon.eu/logement ou en scannant ce QR Code

Yvon vous accompagne au quotidien !

Nos services*



Accès Internet
Wifi haut débit



Parking payant



Salle de sport



Animateur



Local 2 roues



Salle de détente



Interphone



Laverie



Salle télévision



Prêt de matériel



Vidéo surveillance



Salles de coworking



L'électricité est
comprise dans le loyer



Cafétéria



Sauna



Le chauffage est
compris dans le loyer

* certains services sont en option au choix des locataires, selon les résidences.

8

Yvon,
assur'
LOGEMENT

Emménager en toute tranquillité, Yvon veille sur votre nid douillet !

à partir de 29 €/an
sans frais de dossier

L'assurance habitation est indispensable pour vous protéger des aléas du quotidien.

Elle vous permet d'être indemnisé en cas de sinistre dans votre logement et de répondre aux obligations d'assurance vis-à-vis de votre propriétaire. En résidence, en location ou en colocation, vous pouvez dormir sur vos deux oreilles !

- ✓ **Immédiate** : votre attestation d'assurance est délivrée immédiatement
- ✓ **Ajustée** : la durée du contrat est adaptée, de 3 à 12 mois
- ✓ **Attractive** : à partir de 29 €/an sans frais de dossier

Des garanties de base complètes pour assurer votre logement : l'assistance relogement est incluse en cas de sinistre rendant le logement inhabitable.

Des options pour augmenter vos garanties :

- 1 Vol des effets personnels
- 2 Responsabilité Civile locative pour garantir un logement temporaire (stage...) pendant 3 mois maximum.

Les avantages :



Une durée de
contrat variable
de 3 à 12 mois



Jusqu'à 3
colocataires couverts
sans surcoûts



Une attestation
Responsabilité Civile
vie privée nominative
pour chaque
colocataire

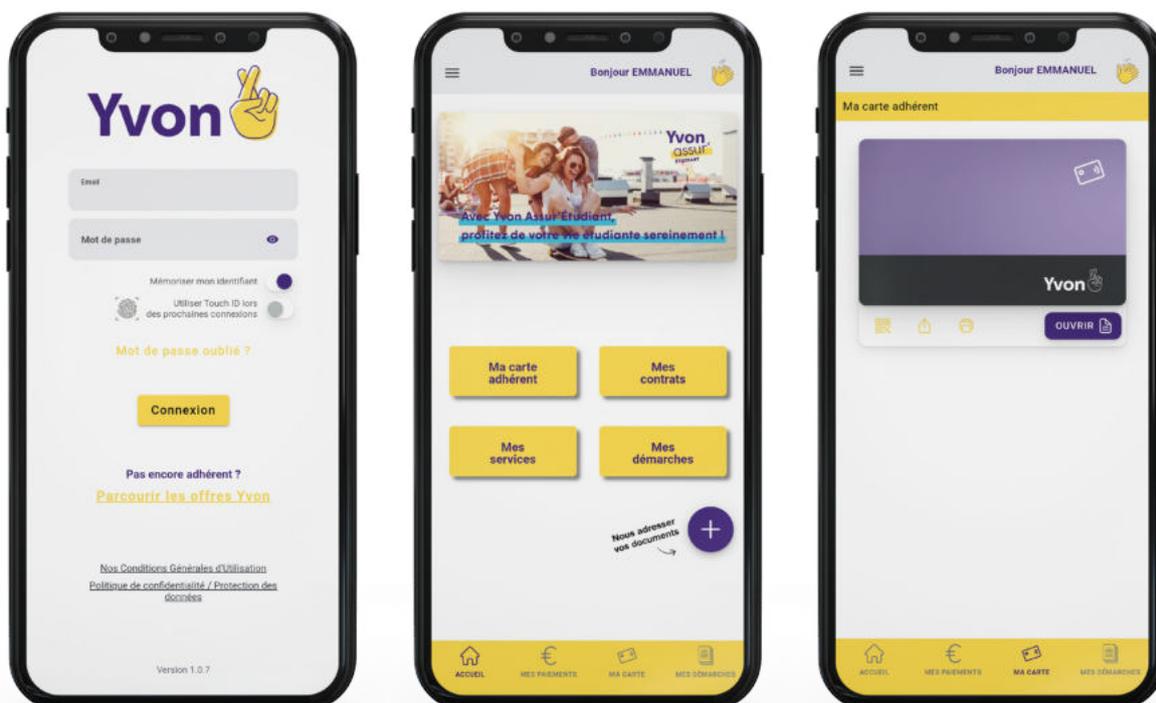
Pour plus d'informations, rendez-vous sur : www.yvon.eu

Yvon Assur : l'appli mobile pour simplifier vos démarches

Le meilleur allié des étudiants se glisse dans votre poche !

En tant qu'adhérent aux solutions Yvon, vous pouvez désormais :

- ✓ Gérer votre contrat et visualiser vos garanties ainsi que les services inclus
- ✓ Modifier vos informations personnelles
- ✓ Télécharger votre carte d'adhérent
- ✓ Déposer et suivre vos demandes de remboursements
- ✓ Déclarer un sinistre
- ✓ Contacter l'assistance ou les équipes Yvon en cas de besoin
- ✓ Trouver les professionnels de santé les plus proches de chez vous
- ✓ Consulter la notice d'un médicament
- ✓ Découvrir les autres solutions d'assurances et mutuelles de la gamme Yvon



Téléchargez gratuitement l'application sur les stores sous le nom : **Yvon Assur**



UNE SOLUTION DU GROUPE **vyv**

« Une fois que vous n'en avez plus besoin,
hop dans la poubelle jaune »

www.yvon.eu



Yvon est une solution du Groupe VYV

Union Mutualiste de Groupe régie par le Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 532 661 832, dont le siège social est situé 62-68 rue Jeanne-d'Arc - 75013 Paris et soumise au contrôle de l'ACPR.

ALTIMA ASSURANCES, Société anonyme au capital de 49 987 960 €, entièrement libéré. Siège social : 275, rue du Stade - 79180 Chauray, SIREN : n° 431 942 838 - RCS NIORT - Entreprise régie par le Code des assurances.

MUTEX, Société anonyme au capital social de 37 302 300 €, n° LEI 969500QPFPSQ2NP5N926, régie par le Code des assurances et agréée pour les branches 1, 2, 20, 21 et 22, siège social : 140, avenue de la République - CS 30007 - 92327 Chatillon Cedex, immatriculée au RCS Nanterre sous le numéro 529 219 040.

RESSOURCES MUTUELLES ASSISTANCE, Union d'assistance régie par les dispositions du livre II du Code de la mutualité, siège social : 46, rue du Moulin - CS 32427 - 44124 Vertou Cedex, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro SIREN 444 269 682.

La Mutuelle Générale de l'Education Nationale (MGEN), Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, siège social : 3, square Max-Hymans, 75748 Paris Cedex 15, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro SIREN 775 685 399.

Harmonie Mutuelle, Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro SIREN 538 518 473. Siège social : 143, rue Blomet - 75015 Paris.

La Mutuelle Générale des Etudiants de L'est (MGEL), Mutuelle régie par les dispositions du livre II du Code de la mutualité, siège social : 405 avenue de Boufflers - 54520 LAXOU, immatriculée sous le numéro SIREN 783 332 448.



SANTÉ ASSURANCES & RETRAITE - SOINS & ACCOMPAGNEMENT - LOGEMENT

GROUPE
vyv

Pour une santé
accessible à tous